

France Chimie Ile-de-France et l'AFINEGE, en collaboration avec le CNPP, vous proposent la formation :

Évaluation des risques professionnels / Évolutions réglementaires et méthodologie

le jeudi 20 octobre 2022 de 9h00 à 17h00
au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

Public :

Toute personne en charge de la prévention des risques professionnels.

Pré-requis :

Aucun.

Durée :

1 jour, soit 7h.

Moyens pédagogiques :

- Support de présentation.
- Etudes de cas.

Modalités d'évaluation :

- Evaluation au fil de la formation par le formateur.
- Quiz d'autoévaluation.

Cette formation a pour objectifs de :

- **Identifier la réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels** et notamment les dernières évolutions réglementaires associées
- **Savoir évaluer les risques** : cotation des risques et retranscription dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **Définir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**

Animée par : Grégoire MALLET

Adjoint au Directeur du Département Audit et Conseil du CNPP

Formateur et consultant en évaluation des risques professionnels

Évaluation des risques professionnels / Évolutions réglementaires et méthodologie

le jeudi 20 octobre 2022 de 9h00 à 17h00
au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

PROGRAMME

La réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels

- Rappel du contexte règlementaire de l'évaluation des risques professionnels :
- Obligations réglementaires et focus sur les évolutions réglementaires faisant suite à la loi du 2 août 2021
 - Principes généraux de prévention (art L.4121-1 du code du travail)

La construction du document unique

- Précisions sur le vocabulaire : danger/risque, probabilité/gravité, prévention/protection
- Rappel des différentes étapes de l'évaluation des risques professionnels :
- Unités de travail,
 - Critères de cotation des risques,
 - Identifier les actions de prévention et de protection déjà existantes,
 - Proposer des axes d'amélioration.
- **Etude de cas** : création d'une matrice de criticité, travail à partir d'exemples de méthodes de cotation et analyse critique de ces dernières (points forts et points à améliorer). Mise en parallèle avec les méthodes utilisées par les stagiaires.

Le PAPRI Pact

- Distinction entre le PAPRI Pact et le plan d'actions
- **Etude de cas** : définition d'un extrait du PAPRI Pact

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Évaluation des risques professionnels /
Évolutions réglementaires et méthodologie

le jeudi 20 octobre 2022 de 9h00 à 17h00
au Diamant A - 14 rue de la République - 92800 Puteaux

A retourner à **Léane SENSAL** : AFINEGE - Le Diamant A - 92909 Paris La Défense Cedex
Tel : 01.46.53.11.01 Email : contact1@afinege.org

SOCIETE :	PARTICIPANT :
N° SIRET :	N° T.V.A. :
Adresse :	Fonction :
CP : Ville :	Téléphone :
	Adresse e-mail :
Coordonnées de la personne destinataire des documents administratifs (convocation, plan d'accès, convention et attestation de formation) :	
Mr. Mme.	Adresse e-mail :
Coordonnées du service comptable pour facturation, si différentes :	

Montant de la formation : 550,00 € HT (660 € TTC)

Tarif préférentiel : 400,00 € HT (480 € TTC)

*** Le prix inclut la formation, les supports de formation, le repas du midi.**

Mon entreprise est adhérente à France Chimie Ile-de-France, France Chimie Centre Val-de Loire ou AFINEGE ?

- Oui, je bénéficie du tarif préférentiel
 Non, je ne bénéficie pas du tarif préférentiel

Je joins un chèque établi à l'ordre de CNPP

Chèque N°..... tiré sur la banque..... d'un montant de..... € TTC

OU

J'effectue un virement sur le compte de CNPP :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30027	16079	00034744901	43
Identification internationale (IBAN)		IBAN FR76 3002 7160 7900 0347 4490 143	
Identification int de la banque (BIC)		CMCIFRPP	

La facture vous parviendra après la formation. Le règlement s'effectue lors de la facturation.
Ces journées sont éligibles au Plan de Formation de l'entreprise.

Souhaitez-vous une convention de formation ? OUI NON

Annulation par le Client : Toute annulation survenant moins de 20 jours calendaires avant le début de la formation sera soumise à l'application d'une clause de dédit représentant :

Entre 10 et 20 jours avant le début de la formation : 30 % du prix de vente.

Entre 3 et 9 jours : 50 %

Moins de 3 jours : 100 %

Annulation ou report par CNPP et AFINEGE : Si le nombre d'inscrits est insuffisant, CNPP et AFINEGE se réservent le droit d'annuler ou de reporter la date de formation.

Je soussigné(e) déclare m'inscrire à la formation « Evaluation des risques professionnels / évolutions réglementaires et méthodologie ». Je reconnais avoir pris connaissance et accepter expressément les Conditions générales de formation ci-jointes.

Date :

Signature et Cachet de l'Entreprise :

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTIONS

Les réservations de stages par téléphone ne seront considérées comme fermes qu'à réception d'une confirmation par écrit.

Trois semaines avant le début du stage nous vous adresserons la convention.

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après la formation et après le paiement complet des sommes dues.

Sauf accord particulier, les factures sont payables à 30 jours fin de mois par chèque ou virement.

TARIFS

Les prix d'enseignement sont fermes et définitifs.

Ils s'entendent hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

Ils ne comprennent ni les frais de transport du stagiaire, de son entreprise au lieu de formation (aller/retour), ni les frais d'hébergement, ces derniers étant précisés séparément en fonction des choix du client.

ANNULATION

CNPP ENTREPRISE est fondée à réclamer les sommes effectivement engagées ou dépensées pour l'exécution de la formation.

Toute annulation survenant moins de 20 jours calendaires avant le début de la formation sera soumise à l'application d'une clause de dédit représentant :

- entre 10 et 20 jours avant le début de la formation : 30% du prix de vente
- entre 3 et 9 jours : 50%
- moins de 3 jours : 100%

Ces dédits ne seront pas imputables au titre des dépenses de formation.

CNPP, en cas de report de la session sur une autre date, s'engage à maintenir ses conditions tarifaires à l'identique, y compris en cas de report l'année suivante.

En cas d'annulation de la session, CNPP proposera une remise applicable à un autre stage d'une durée identique, variant de 5% à 15% en fonction du délai d'annulation.

USAGE DU NOM CNPP

Le nom de CNPP est protégé. CNPP se réserve le droit d'intenter contre quiconque exploiterait indûment la référence de CNPP, toutes actions judiciaires ou administratives qu'il jugera opportunes. Les qualifications obtenues à l'issue de la formation sont délivrées à titre individuel et ne peuvent en aucun cas se substituer, ni créer la moindre ambiguïté avec des certifications d'entreprises.

CNPP ENTREPRISE SARL

CNPP - Conseil & Formation

Route de la Chapelle Réanville

CD 64 - CS 22265

F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 64 11 Télécopie 33 (0)2 32 53 64 91